

Conseil des Ministres (Gouvernement de l'Espagne)

Le gouvernement a approuvé la demande d'extradition depuis l'Afrique du Sud, du suspect du génocide rwandais Kayumba Nyamwasa.

Parmi ses victimes il y a quatre Espagnols: un missionnaire et trois travailleurs humanitaires de l'ONG "Médecins du Monde."

17 septembre 2010.- Le Conseil des ministres sur proposition du ministre de la Justice, Francisco Caamaño, a approuvé aujourd'hui la demande d'extradition effective d'Afrique du Sud du citoyen d'origine rwandaise, Kayumba Nyamwasa, pour génocide et autres crimes commis au Rwanda. La personne recherchée, dont la présence est établie en Afrique du Sud, tout en n'y étant pas actuellement détenu, est inculpé par une procédure judiciaire ouverte par le tribunal central d'instruction numéro 4 de l'Audiencia Nacional. En plus de l'accusation de génocide, Nyamwasa est accusé de crimes contre l'humanité, contre les personnes et les biens protégés en cas de conflit armé, terrorisme et torture. Entre 1996 et 1997, Kayumba Nyamwasa a été membre du groupe armé « Armée patriotique rwandaise » (APR), qui visait à s'emparer du pouvoir au Rwanda, avec participation à la réalisation d'attaques systématiques et planifiées contre des civils, disparitions forcées et crimes contre le droit international, en organisant et aussi en exécutant, des attaques terroristes. Parmi ses victimes il y a quatre ressortissants espagnols, soit plus précisément, le missionnaire Joaquim Vallmajó et les membres de l'ONG "Médecins du Monde", M^a Flors Sirera Fortuny, Manuel Madrazo Osuna et Valtueña Luis Gallego. En l'absence actuelle d'un traité d'extradition entre l'Espagne et les pays africains, la procédure est basée sur la loi 4/1985 du 21 mars sur l'extradition passive, ce qui rend une interprétation systématique de la législation nationale et internationale sur le sujet, en particulier en ce qui concerne le principe de réciprocité.